



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS À LA
SUIITE DES AUDITIONS TENUES DANS LE
CADRE DE LA CONSULTATION GÉNÉRALE SUR
LE DOCUMENT INTITULÉ : *VERS UN NOUVEAU
CONTRAT SOCIAL POUR L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES***

DÉCEMBRE 2005

Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des affaires sociales, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^e Denise Lamontagne, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore :

Téléphone : (418) 643-2722
Télécopie : (418) 643-0248
Courrier électronique : dlamontagne@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Russell Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission

M. Camil Bouchard (Vachon), vice-président de la Commission

M. Claude Bachand (Arthabaska)

M. Daniel Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

Mme Noëlla Champagne (Champlain)

Mme Solange Charest (Rimouski)

Mme Francine Gaudet (Maskinongé)

Mme Yolande James (Nelligan)

Mme Diane Legault (Chambly)

M. Jean-Pierre Paquin (Saint-Jean)

Mme Sylvie Roy (Lotbinière)

M. Jean-Claude St-André (L'Assomption)

Mme Jocelyne Caron, députée de Terrebonne et porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, a participé aux travaux de la Commission en tant que membre temporaire pour la durée du mandat.

Mme Michèle Courchesne, députée de Fabre et ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, responsable de la Condition féminine, a participé aux travaux de la Commission jusqu'au 18 février 2005, en tant que membre temporaire en vertu de la motion d'envoi adoptée par l'Assemblée.

Mme Carole Théberge, députée de Lévis et ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, a participé aux travaux de la Commission en tant que membre temporaire depuis le remaniement ministériel du 18 février 2005.

AGENTE DE RECHERCHE

Mme Michèle Rioux, Service des études documentaires de l'Assemblée nationale

RÉVISION LINGUISTIQUE

M^{me} Danielle Simard, Service des études documentaires de l'Assemblée nationale

LE PERSONNEL DE LA COMMISSION

M^e Denise Lamontagne, secrétaire de la Commission

M^{me} Claire Vigneault, agente de secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

1.	Contexte de la consultation.....	1
2.	Les auditions de la Commission	1
3.	Observations générales	2
3.1	Les consensus généraux.....	2
3.2	À propos de la vision et de la stratégie à trois volets.....	3
4.	Les principaux commentaires recueillis sur les sept orientations formulées dans l’avis.....	4
	Orientation 1 : La lutte aux stéréotypes sexistes.....	4
	Orientation 2 : La recherche d’une plus grande autonomie économique des personnes	5
	Orientation 3 : Le soutien du rôle parental et du proche aidant.....	7
	Orientation 4 : La promotion et l’amélioration de la santé et du bien-être.....	8
	Orientation 5 : L’élimination de toutes les formes de violence subies en raison du sexe	9
	Orientation 6 : La participation égale des femmes dans les sphères de décision	10
	Orientation 7 : L’affirmation du rôle de l’État.....	11
5.	Conclusion et recommandations générales.....	12
	Les recommandations des membres de la Commission.	13

ANNEXES

- I. Mandat
- II. Liste des personnes et des organismes qui ont soumis un mémoire

1. Contexte de la consultation

Avec l'arrivée à terme de la Politique en condition féminine *Un avenir à partager*, la ministre chargée de l'application de la Loi sur le Conseil du statut de la femme et responsable du Secrétariat à la condition féminine, madame Michelle Courchesne, confiait au Conseil du statut de la femme un mandat à deux volets : définir un concept d'égalité le plus large possible et proposer des orientations et des axes d'intervention d'une politique gouvernementale s'inspirant de ce concept et misant sur des alliances avec l'ensemble des acteurs de la société québécoise.

En vertu d'une motion adoptée par l'Assemblée nationale le jeudi 4 novembre 2004, la Commission des affaires sociales fut chargée de tenir des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, l'avis produit par le Conseil du statut de la femme. Cette consultation invitait le public à formuler ses commentaires sur l'avis pour le renouvellement de la Politique en condition féminine.

2. Les auditions de la Commission

La Commission des affaires sociales a reçu 107 mémoires dans le cadre de cette consultation. Ses membres auront entendu, depuis le 25 janvier 2005, 75 groupes lors de 14 séances. Les groupes ayant présenté un mémoire et la liste de tous les mémoires déposés à la Commission sont présentés en annexe. Les députées et les députés tiennent à remercier l'ensemble des participantes et des participants.

Les membres de la Commission rappellent que la consultation visait à s'assurer que les propositions avancées respectent les valeurs et les attentes des citoyennes et des citoyens. Le but de la consultation, en relation avec le processus décisionnel dans son ensemble, a été clairement défini ainsi que le lien entre la consultation et les décisions à prendre. Par souci de transparence, les parlementaires ont encouragé l'échange d'information entre les personnes impliquées dans la

consultation. Elles et ils sont d'avis que les connaissances tirées de l'expérience des participantes et des participants constituent une source d'information riche et diversifiée pour améliorer les décisions en matière de condition féminine.

3. Observations générales

La Commission a rencontré des personnes représentant 75 groupes et elle a pris connaissance des quelque 107 mémoires présentés par les organismes, les citoyennes et les citoyens à propos de l'avis du Conseil du statut de la femme *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* (cf. annexe II). De plus, elle a pris en considération les 23 opinions émises lors de la consultation en ligne. De façon générale, les groupes ayant participé à la consultation trouvent que le document cerne bien les inégalités persistantes. Par ailleurs, les mémoires déposés à la Commission ont questionné plusieurs points présentés dans l'avis du Conseil du statut de la femme.

3.1 Les consensus généraux

À la suite des nombreux échanges et à la lecture des mémoires reçus, les membres de la Commission des affaires sociales considèrent que les principaux points de consensus qui se dégagent de la consultation, sont les suivants :

- l'action gouvernementale au Québec a grandement contribué à favoriser une égalité des droits, des responsabilités et des possibilités entre les femmes et les hommes et la majorité des mémoires font un plaidoyer en faveur de la poursuite soutenue de l'action gouvernementale;
- bien que l'égalité de droit des femmes et des hommes soit maintenant pratiquement accomplie, l'égalité de fait demeure toujours une cible à atteindre, les femmes sont encore discriminées en raison de leur sexe et n'ont pas atteint l'égalité malgré les avancées juridiques; il faut rappeler à cet égard les obligations faites par les conventions internationales, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de

discrimination à l'égard des femmes, l'un des sept traités des Nations unies sur les droits de la personne;

- pour continuer d'avancer vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes, la société québécoise a encore besoin d'une volonté politique clairement affirmée, de structures fortes, d'une société civile responsable et d'un plan d'action solide.

3.2 À propos de la vision et de la stratégie à trois volets

Pour les parlementaires, la grande majorité des groupes appuient l'objectif poursuivi par le document de consultation : l'atteinte d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes et l'élimination de toutes les discriminations sur la base du sexe. Ils reconnaissent la nécessité de réaffirmer la vision de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'importance de maintenir et de renforcer les interventions à cet égard.

Concernant la vision proposée et les trois approches développées dans le document de consultation, les parlementaires ont pu dégager des positions majoritaires. Rappelons que l'approche spécifique consiste à corriger et à prévenir des inégalités vécues par les femmes en concevant des actions efficaces pour s'y attaquer (ex. : Politique d'intervention en matière de violence conjugale, Loi sur l'équité salariale, etc.). L'approche transversale ou analyse différenciée selon les sexes vise à s'assurer que les lois, les politiques, les programmes et les services publics vont dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'approche sociétale recherche la mobilisation des différents acteurs sociaux, en intégrant davantage les hommes, pour atteindre l'égalité de fait. Pour la majorité des groupes consultés, l'approche spécifique demeure essentielle, elle doit être intensifiée et un meilleur soutien de l'État doit être obtenu (ex. : l'équité salariale, la discrimination positive à l'embauche, les mesures d'employabilité pour les femmes et pour les immigrantes, etc.). La seconde approche, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) devrait être systématisée dans les pratiques gouvernementales et devrait être généralisée dans tout l'appareil de l'État. Enfin, à l'égard de l'approche sociétale, quelques mémoires considèrent son caractère novateur et porteur d'une amélioration considérable en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La proposition d'une stratégie à trois leviers pour atteindre l'égalité dans les faits entre les femmes et les hommes rejoint donc l'assentiment de plusieurs groupes.

4. Les principaux commentaires recueillis sur les sept orientations formulées dans l'avis

Cet avis a reçu un accueil généralement positif sur sa proposition, soit les sept orientations et les axes d'intervention qui s'y rattachent en vue d'une politique gouvernementale en matière d'égalité.

Orientation 1 : La lutte aux stéréotypes sexistes

La grande majorité des groupes adhèrent à la première orientation qui vise à favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de comportements égalitaires. Certains, avec plus de vigueur que d'autres, réaffirment l'importance du rôle de l'État par l'intervention des principaux ministères concernés afin que cesse la discrimination systémique basée sur le sexe. Des commentaires positifs ont été formulés sur les six axes d'intervention retenus : 1) documenter les manifestations et les effets des stéréotypes sexuels et sexistes ainsi que les stratégies efficaces pour les contrer dans les domaines où l'État exerce une responsabilité, 2) soutenir l'apprentissage du rôle parental dans une perspective égalitaire, 3) faire la lutte aux stéréotypes sexistes dans les centres de la petite enfance et le milieu scolaire, 4) amener les milieux de la culture, du sport et des loisirs ainsi que les médias à évaluer leur conduite par rapport à la diffusion des stéréotypes sexuels et sexistes et à la promotion de valeurs égalitaires, 5) favoriser des relations plus égalitaires afin d'aider les jeunes à développer leur sens critique quant à l'exercice de leur sexualité et à la construction de leurs rapports amoureux et enfin, 6) soutenir les groupes qui interviennent en faveur de l'égalité.

Parmi les recommandations spécifiques ayant retenu l'attention des parlementaires, on note des mesures pour contrer la banalisation du phénomène de l'exploitation du corps de la femme et le sexisme en publicité. Dans la même perspective, il est recommandé de faire la promotion de l'image positive des femmes au moyen d'une dénonciation accrue des stéréotypes et de la

chosification des femmes par la pornographie en ligne. Il est proposé également que les médias se dotent d'un code d'éthique visant à éliminer les stéréotypes sexuels et sexistes, lequel serait appliqué à la publicité qu'ils diffusent. On insiste pour que des mesures soient élaborées afin d'interdire les sites électroniques qui prônent diverses formes de violence envers les filles et les femmes.

L'hypersexualisation des jeunes filles, en tant que nouveau phénomène, et la sexualité des jeunes en général comptent aussi parmi les principaux sujets abordés dans les mémoires. À cet effet, on propose que l'éducation sexuelle prenne une place plus importante dans les programmes scolaires et dans les cliniques jeunesse.

Déplorant le peu de connaissances des jeunes, filles et garçons, de l'évolution de la situation des femmes au Québec au cours des cinquante dernières années, les parlementaires retiennent que plusieurs groupes souhaitent un enseignement de l'histoire du mouvement féministe intégré à un cours d'histoire déjà offert aux élèves de l'enseignement secondaire.

Les commentaires reçus lors de la consultation réaffirment l'importance du rôle de l'école comme lieu de socialisation et de formation et comme milieu privilégié pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons. Pour plusieurs groupes, il apparaît important que, dans leur formation et dans leurs approches pédagogiques, les enseignantes et les enseignants puissent favoriser la mixité et l'égalité entre les filles et les garçons.

Orientation 2 : La recherche d'une plus grande autonomie économique des personnes

Les députées et les députés considèrent que les groupes entendus et ceux ayant présenté un mémoire ont adhéré majoritairement à la seconde orientation qui vise à promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes et à corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée. Le premier axe d'intervention vise à continuer de miser sur la formation initiale, à développer une culture de formation continue, à encourager la diversification professionnelle et à soutenir l'insertion en emploi. Les deux autres axes

d'intervention concernent les efforts à poursuivre pour éliminer les écarts entre les femmes et les hommes sur le marché du travail et les moyens pour adapter la protection sociale et la fiscalité à la mouvance de l'environnement social et économique.

Des propositions ont capté l'attention des membres de la Commission. Parmi les enjeux importants d'une éventuelle politique en condition féminine, les parlementaires ont retenu la reconnaissance du travail rémunéré et non rémunéré des femmes ainsi que leur autonomie et leur sécurité économique. La question de la pauvreté au féminin a été aussi présentée et discutée avec plusieurs groupes. En effet, l'égalité économique est loin d'être atteinte pour les femmes. La majorité des personnes travaillant et demeurant pauvres sont des femmes.

À la lumière des commentaires reçus et des échanges lors des auditions, les députées et les députés jugent important de poursuivre la mise en œuvre de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* et d'accroître les efforts en ce sens. La question de la formation en emploi et la diversification professionnelle sont apparues cruciales pour le positionnement des femmes dans un marché du travail de plus en plus compétitif. La promotion des métiers non traditionnels et d'avenir auprès des femmes, jeunes et moins jeunes, a une influence certaine à moyen terme sur l'élargissement de leurs choix professionnels.

Des propos entendus lors des auditions, les parlementaires retiennent l'importance de la recherche d'une plus grande cohérence des actions gouvernementales en ce qui concerne la formation et la diversification professionnelle des femmes. Elles ou ils estiment également qu'il est important de protéger les acquis législatifs comme la Loi sur les normes du travail et toutes les dispositions du Code du travail et d'explorer des mesures de protection sociale pour les travailleuses atypiques et faiblement rémunérées.

Les membres de la Commission considèrent préoccupante la situation financière difficile des femmes artistes liée à leur sous-représentation dans plusieurs secteurs et aux faibles cachets obtenus. Le fait que les athlètes féminines et les programmes sportifs destinés aux femmes et aux jeunes filles reçoivent moins de soutien financier de la part des entreprises privées que leurs homologues masculins interpelle également les membres de la Commission.

Les parlementaires souhaitent aussi une intensification des mesures pour faciliter l'accès au monde des affaires aux femmes entrepreneures.

Orientation 3 : Le soutien du rôle parental et du proche aidant

La grande majorité des groupes ont émis des commentaires positifs sur cette orientation qui cherche à susciter la reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes. Elle vise à mettre en place les conditions pour une meilleure articulation des temps sociaux, notamment par la promotion d'un meilleur partage des responsabilités familiales et domestiques entre les conjoints.

Pour plusieurs groupes entendus, une large partie de la solution aux problèmes de l'articulation travail-famille-études passe par l'amélioration de la situation économique des femmes. Une autre condition à la réalisation de cette orientation réside dans la plus grande participation des hommes à la sphère privée afin d'établir un meilleur partage des tâches entre les femmes et les hommes. De plus, il faudrait également veiller à assurer une certaine indépendance financière aux femmes qui choisissent de demeurer à la maison pour soutenir un proche « dépendant » ou pour veiller à l'éducation de leur enfant, afin d'éviter l'emprise que les hommes peuvent exercer sur les femmes économiquement faibles.

La conciliation travail-famille-études a été abordée par plusieurs groupes qui recommandent des changements législatifs et fiscaux ainsi qu'une plus grande adaptation des services et des programmes destinés aux parents et aux proches aidants. Plusieurs mentionnent qu'il faut encourager la réalisation d'une politique sur la conciliation travail-famille.

Parmi les recommandations spécifiques formulées dans les différents mémoires, les parlementaires relèvent les formules de soutien aux jeunes parents qui poursuivent leurs études, la question de l'accès à toutes les familles aux services de garde, un soutien aux entreprises qui se dotent de moyens de conciliation, l'examen de stratégies alternatives d'épargne afin que les femmes et les hommes qui quittent périodiquement le marché du travail pour des responsabilités

familiales ne soient pas pénalisés à leur retraite et enfin, plus de soutien et de ressources pour les femmes aidantes auprès de leurs proches.

Orientation 4 : La promotion et l'amélioration de la santé et du bien-être

Pour améliorer la santé et le bien-être en s'assurant que les services sont adaptés aux réalités des femmes et des hommes, l'avis propose deux axes d'intervention soit l'application de l'approche intégrée de l'égalité (AIE) à la planification, à l'organisation et à l'évaluation des services de santé et des services sociaux, afin de s'assurer qu'ils sont adaptés aux réalités différenciées des femmes et des hommes et l'adoption de mesures spécifiques aux groupes doublement discriminés. Sur ce dernier point, les parlementaires considèrent qu'il faudrait tenir compte des groupes victimes de multiples discriminations.

Les députées et les députés estiment, à la lumière des mémoires et des commentaires reçus en consultation, que cette orientation devrait être reformulée de façon plus large et privilégier une approche plus holistique en santé des femmes. De façon plus concrète, outre l'application d'une politique ministérielle en matière de santé des femmes et d'un meilleur arrimage avec les orientations existantes, il faudrait aussi que les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux se dotent de plans d'action régionaux en matière de santé des femmes.

Parmi les nombreuses préoccupations mises de l'avant par les organismes, les députées et les députés jugent important de favoriser la recherche sur la santé des femmes. À cet égard, l'étude de la prévalence élevée du diabète chez les femmes autochtones apparaît un bon exemple de sujet prioritaire.

Enfin, la reconnaissance des organismes communautaires comme des ressources essentielles pour la santé et le bien-être des femmes ainsi qu'un soutien financier adéquat pour leur fonctionnement sont apparus incontournables pour mieux répondre aux besoins multiples des femmes.

Orientation 5 : L'élimination de toutes les formes de violence subies en raison du sexe

Au cours de la consultation, il fut beaucoup question de cette orientation qui cherche à éliminer toute violence et atteinte à la dignité ou à l'intégrité subies en raison du sexe par des actions visant à : 1) développer et consolider les services visant à éliminer la violence conjugale, les agressions sexuelles et les abus contre les personnes âgées, 2) lutter contre l'exploitation sexuelle et, 3) contrer les mutilations génitales et améliorer l'intervention auprès des victimes.

Les mémoires font en effet beaucoup état de la situation de la violence conjugale au Québec. Les groupes de femmes semblent faire consensus sur la nécessité de parfaire le système en place pour mieux protéger les victimes. Leurs recommandations s'inscrivent globalement dans une perspective de soutien aux victimes et de prévention à l'égard des hommes violents.

Aussi, les députées et les députés jugent-ils essentiel que les actions, les interventions, les programmes et les lois soient en cohérence avec l'objectif d'éliminer la violence envers les femmes en vue de l'atteinte de l'égalité. Parmi les recommandations formulées par les différents groupes sur la question, les engagements définis dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale et du plan d'action en matière d'agression sexuelle devraient être assortis de moyens financiers, particulièrement dans les régions, afin de rendre les objectifs plus opérationnels.

À la suite des revendications de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité et des discussions en commission, les parlementaires recommandent de financer une grande campagne d'éducation et de sensibilisation à long terme pour éliminer la violence faite aux femmes. Parmi d'autres actions spécifiques, elles et ils considèrent qu'il faut également étudier et trouver des moyens d'assurer la sécurité des femmes et des enfants ayant vécu en situation de violence conjugale et qui, à la suite d'une séparation ou d'un divorce, vivent toujours des situations de violence conjugale lors de l'exercice des droits d'accès stipulés par la cour et exercés par le parent violent. Des démarches devraient également être entreprises pour explorer les possibilités d'amender le règlement en matière de médiation familiale afin que le dépistage de la violence soit effectué avant le début de la médiation et pour que les médiateurs, lorsqu'ils ont détecté la

violence, soient tenus d'expliquer aux personnes concernées que la médiation n'est pas appropriée dans leur situation et leur conseiller de recourir aux tribunaux.

Les députées et les députés tiennent à rappeler l'importance de réaliser un bilan en 2006 du plan d'action intersectoriel élaboré pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle (2001). Ce bilan doit se faire en associant les groupes prévus à la politique.

De plus, les parlementaires recommandent spécifiquement l'adoption d'un plan d'action pour éradiquer les mutilations sexuelles féminines, une forme extrême de violence faite aux femmes, en vue de protéger l'intégrité du corps des fillettes et la santé physique et mentale des immigrantes.

La lutte contre le trafic sexuel des femmes doit également être intensifiée. On comprend généralement la traite des personnes comme le recrutement, le transport ou l'hébergement de personnes à des fins d'exploitation, habituellement dans l'industrie du sexe ou pour le travail forcé. Des mesures de soutien doivent être développées pour mieux prendre en considération la situation de ces femmes.

Orientation 6 : La participation égale des femmes dans les sphères de décision

Cette sixième orientation de l'avis du Conseil du statut de la femme vise à soutenir l'exercice du pouvoir et de la participation sociale en toute égalité pour les hommes et les femmes, sur les plans national, régional et local par : 1) la participation égale des femmes et des hommes dans la sphère politique, 2) la participation égale des femmes et des hommes dans la sphère économique, 3) la participation égale des femmes et des hommes dans l'administration publique et enfin, 4) la reconnaissance de l'apport de la participation sociale et la mise en place de conditions propices à son exercice.

Pour les parlementaires, la majorité des groupes et des personnes entendus ou ayant présenté un mémoire souscrit aux recommandations spécifiques formulées dans le document de

consultation : la poursuite du programme *À égalité pour décider* sur une base permanente avec des ressources accrues; la création d'une fonction spécifique de responsable du dossier et l'adoption d'un plan d'égalité dans toutes les instances; l'adoption de règles de fonctionnement des lieux de décision et l'instauration de mécanismes permettant de favoriser l'intégration de nouvelles élues; et l'adoption de mesures encourageant les partis politiques et les instances à recruter davantage de femmes et à déssexualiser les responsabilités qui leur sont confiées.

Les députées et les députés retiennent comme voies structurantes pour l'avenir : la mise en application d'une politique d'équité de représentation des femmes à toutes les instances décisionnelles, l'adoption par toutes les conférences régionales des élues et des élus d'une politique régionale d'égalité et de parité pour les femmes et l'octroi de moyens d'application de l'analyse différenciée selon le sexe; et une plus grande promotion des femmes au sein des conseils d'administration des divers organismes publics et parapublics ainsi que dans la haute fonction publique.

Orientation 7 : L'affirmation du rôle de l'État

La dernière orientation de l'avis du Conseil du statut de la femme s'applique à assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement. Elle est apparue cruciale dans la majorité des mémoires. Les groupes ont demandé que soit adoptée une nouvelle politique de soutien aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'un plan d'action pour sa mise en œuvre. La majorité d'entre eux souhaitent être consultés de nouveau sur le projet de politique lors de son dépôt. Les parlementaires considèrent que la plupart des mémoires se sont prononcés sur le maintien des structures actuelles en condition féminine : le Conseil du statut de la femme et sa structure de bureaux régionaux, avec son double mandat de conseil auprès du gouvernement et de promotion et d'information auprès de la population et le Secrétariat à la condition féminine, avec son mandat de soutien au développement des actions gouvernementales et son réseau de répondantes à la condition féminine dans les ministères et organismes.

Les mémoires vont dans le sens d'une consolidation des mécanismes et de l'instrumentation développés depuis 30 ans au Québec afin d'éviter les risques de reculs dans un contexte fragilisé pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Plusieurs ont émis l'idée qu'il fallait créer un système obligatoire de reddition de comptes annuelle des priorités d'actions et de leur mise en œuvre par tous les ministères et organismes du gouvernement québécois auprès de la ou du ministre responsable de la coordination de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes afin d'assurer la mise en place concrète des politiques publiques dans ce domaine. Certains groupes ont souhaité l'élaboration d'une loi-cadre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

5. Conclusion et recommandations générales

Les parlementaires ont pu remarquer, tout au long des consultations et dans certains mémoires, des critiques pour améliorer l'avis. Pour plusieurs organismes, l'avis ne va pas assez loin sur certaines problématiques. Les députées et les députés appuient, entre autres, une de ces critiques, soit l'absence de description des problèmes qui affectent les femmes doublement discriminées (femmes autochtones, femmes handicapées, femmes des communautés culturelles, etc.) ou victimes de multiples discriminations et conséquemment, de solutions à cet effet.

Les parlementaires ont aussi entendu des groupes de représentants d'hommes qui ont fait état du taux plus élevé de décrochage chez les garçons et de la détresse psychologique des hommes pouvant les mener au suicide ainsi que du soi-disant préjugé défavorable du système judiciaire à leur endroit dans les situations contestées de garde des enfants.

Les parlementaires notent également que plusieurs mémoires soulignent que la reconnaissance des inégalités entre les femmes et les hommes doit s'accompagner de moyens et de mesures concrètes. L'apport des différents groupes et organismes d'aide auprès des femmes dans plusieurs domaines mérite d'être souligné et encouragé.

Les recommandations des membres de la Commission.

Conséquemment, les membres de la Commission des affaires sociales recommandent :

- que l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) soit systématisée dans les pratiques gouvernementales et soit généralisée dans tout l'appareil de l'État;
- que le gouvernement réalise une grande campagne d'éducation et de sensibilisation à long terme pour éliminer la violence faite aux femmes;
- que le gouvernement maintienne les structures actuelles en condition féminine : le Conseil du statut de la femme et sa structure de bureaux régionaux, avec son double mandat de conseil auprès du gouvernement et de promotion et d'information auprès de la population et le Secrétariat à la condition féminine, avec son mandat de soutien au développement des actions gouvernementales et son réseau de répondantes à la condition féminine dans les ministères et organismes;
- que la ministre de la Condition féminine veille à l'élaboration d'une nouvelle politique de soutien aux droits des femmes pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'un plan d'action pour en assurer la mise en œuvre;
- qu'il y ait un processus de consultation sur ce projet de politique;
- que la future politique souligne les problèmes qui affectent les femmes doublement discriminées ou victimes de multiples discriminations et qu'elle avance des solutions;
- qu'un système obligatoire de reddition de comptes annuelle des priorités d'actions et de leur mise en œuvre soit instauré dans tous les ministères et organismes du gouvernement québécois auprès de la ministre ou du responsable de la coordination de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes afin d'assurer la mise en place concrète des politiques publiques dans ce domaine;
- que la Commission parlementaire siège tous les trois ans, plutôt que tous les cinq ans comme le recommande l'avis du Conseil du statut de la femme, afin de permettre que l'exercice d'évaluation de la politique puisse se faire à l'intérieur d'un mandat de gouvernement;
- que soient portées à l'attention des ministères responsables les problématiques soulevées par plusieurs groupes d'hommes, soit le suicide (ministère de la Santé et des Services

sociaux), le décrochage scolaire des jeunes garçons (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) et la question de la garde des enfants, lors des règlements de divorce ou de séparation, devant les tribunaux (ministère de la Justice).

Étapes du mandat confié par l'Assemblée nationale**1) Tenue d'une consultation générale**

Par motion de l'Assemblée nationale, adoptée le 4 novembre 2004, la Commission des affaires sociales reçoit le mandat de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*.

Par motion de l'Assemblée nationale, adoptée le 16 novembre 2004, la Commission des affaires sociales voit son mandat modifié afin que, dans le cadre de sa consultation générale sur le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, elle procède, de façon complémentaire, à une consultation en ligne conformément au document intitulé *L'égalité entre les femmes et les hommes, consultation en ligne*.

Le 24 novembre 2004, par ordre de l'Assemblée, la Commission des affaires sociales voit son mandat amendé de nouveau, le début des auditions est reporté au 25 janvier 2005 et les mémoires peuvent être acheminés au Secrétariat des commissions au plus tard le 17 décembre 2004.

2) Audition des personnes et des organismes qui ont soumis un mémoire**3) Analyse des vues exprimées dans les mémoires et lors des auditions****4) Proposition d'un rapport et de recommandations par un comité de suivi****5) Prise en considération et adoption du rapport du comité de suivi par la Commission**

ANNEXE II

LISTE DES PERSONNES ET DES ORGANISMES QUI ONT SOUMIS UN MÉMOIRE

1) Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

À coeur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence	94 M, R
Accès à l'égalité parentale	66 M
Action des femmes handicapées de Montréal	18 M, R, MA
Afeas	53 M, R
Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)	85 M
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador	103 M
Association de la francophonie à propos des femmes en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques	37 M
Barreau du Québec	64 M
Bernard, M. Paul et M ^{me} Sophie Mathieu	92 M, R
Breton, M. José	40 M
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	35 M
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF)	77 M, R
Centre des femmes de l'UQAM	72 M, R
Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes	13 M
Coalition pour la défense des droits des hommes du Québec	4 M, R
Collectif Féminisme et Démocratie (CFD)	60 M
Collectif masculin contre le sexisme	38 M
Collectif proféministe	15 M
Comité aviseur Femmes en développement de la main-d'œuvre	59 M

Comité condition féminine en développement régional de la Montérégie	33 M, R
Comité femmes et développement régional de la Conférence régionale des élus de Montréal	48 M, MA, MB
Comité Femmes vigilantes	58 M
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)	84 M
Confédération des organismes familiaux du Québec	6 M
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	49 M
Conférence régionale des élus des Laurentides	99 M
Conseil des Montréalaises	36 M
Conseil des relations interculturelles (CRI)	101 M
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)	65 M
Épreuves de la Coupe du monde cycliste féminine	30 M
Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec	73 M
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec	11 M
Fédération des femmes du Québec et Relais-femmes	82 M
Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)	96 M
Femmes autochtones du Québec inc.	74 M, MA
Femmes et développement régional - 02	25 M
Fréchette, M ^{me} Christine, Anglade, M ^{me} Dominique, Pelletier, M. Louis-Raphaël, Sauriol, M ^{me} Caroline et Pelletier, M. François-Nicolas.	19 M, R
Gai Écoute et Fondation Émergence	50 M
Godard, M ^{me} Dominique	3 M
Groupe Femmes, Politique et Démocratie	63 M

Institut de recherches et d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal	54 M, R
Intersyndicale des femmes	52 M, R
Lamoureux, M ^{me} Diane	22 M, R
L'Après-rupture	1 M, R
Laprise, M. Guy	8 M, R
Leduc, M ^{me} Francine	91 M
L'Heureux-Dubé, M ^{me} Claire et M ^e Marie-Claire Belleau	26 M, R
Lieu d'actions et de services travaillant dans l'unité avec les sans emploi (L.A.S.T.U.S.E.) du Saguenay	16 M, R
L'R des centres de femmes du Québec	31 M, R
Mouvement des caisses Desjardins	104 M
Mouvement égalitariste	95 M
Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (OREGAND)	102 M
Option citoyenne	80 M
Papa pour toujours, les Enfants d'abord ...	12 M, MA
Parti québécois	97 M, R
Pères séparés inc.	44 M
Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PÉPINES)	69 M
Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Portneuf-Québec-Charlevoix)	34 M, R
Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale	81 M
Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)	2 M, R

Réseau des femmes des Laurentides	47 M
Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec	71 M
Réseau Hommes Québec	76 M, R
Réseau québécois d'action pour la santé des femmes	28 M
Salvia	14 M
Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)	41 M, R
Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles	27 M
Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie	23 M
Table de concertation pour la condition paternelle	78 M
Table des groupes de femmes de Montréal	57 M
Tremblay, M ^{me} Linda	68 M
Union des artistes	90 M, MA
Ville de Québec	98 M
Y des femmes de Montréal	56 M
YWCA de Québec	100 M

2) Liste des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH)	39 M, R
Centre de femmes du Témiscamingue	21 M, R
Centre des femmes de Laval	87 M
Claes, M. Gilbert	24 M
Comité condition féminine Baie-James	61 M

Comité femmes et Ville de Salaberry-de-Valleyfield	20 M
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	88 M, R
ConcertAction Femmes Estrie	86 M
Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale	107 M
Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue	75 M
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	93 M
Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN)	70 M
Fortin, M ^{me} Monique	105 M
Gagnon, M. Jean-Pierre	9 M
Geltman, M. Harold	5 M
Maison d'hébergement l'Équinoxe du Témiscamingue (La)	32 M, R
Mouvance (La) Centre de femmes	79 M
Office des personnes handicapées du Québec	83 M, R
RÉCIF 02 - Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-Lac-Saint-Jean	45 M
Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue	55 M, R
Regroupement des femmes de la Côte-de-Gaspé	17 M
Regroupement des femmes de la Côte-Nord	62 M
Regroupement d'intervenants masculins du CSSS Vaudreuil-Soulanges	106 M
Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches	46 M
Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)	42 M
Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF)	10 M
Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière	67 M

Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent	51 M
Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec	29 M
Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie	7 M
Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles	43 M
Université du Québec à Trois-Rivières	89 M

Les opinions émises lors de la consultation en ligne conformément au document intitulé *L'égalité entre les femmes et les hommes, consultation en ligne* ont également été prises en considération par les membres de la Commission.